

Communiqué de constat de dépassement du seuil d'information et de recommandation

| | |
|--------------------------|---|
| Polluant en cause | Particules fines de moins de 10 micromètres de diamètre. Cela s'explique en partie par le passage de brumes de « poussières du Sahara » dans l'atmosphère de la Guyane. |
| Zone concernée | Stations de l'île de Cayenne et de Kourou |
| Seuil dépassé | Seuil d'information et de recommandation : 50 µg/m³ de moyenne journalière |
| Commentaires | <i>Aujourd'hui, lundi 31 décembre 2018, les concentrations en PM10 dans l'air ambiant sont à la hausse. La concentration moyenne en PM10 relevée sur la station de Cayenne de 0h à 11 s'élève à 49 µg/m³. La procédure d'information et de recommandation est donc déclenchée.</i> |
| Prévisions | <i>Demain, 1^{er} janvier 2019, la brume de sable sera encore présente sur le littoral, même si les concentrations en PM10 dans l'air pourraient redescendre en dessous des 50 µg/m³.</i> |

Recommandations sanitaires

Aux personnes vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) **et sensibles** (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux), **nous recommandons de :**

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté ;
- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Éviter les zones à fort trafic routier, aux périodes de pointe ;
- Privilégier les activités modérées.

Nous recommandons à la population générale de :

- Privilégier des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort ;
- Prendre conseil auprès d'un professionnel de santé en cas de gêne respiratoire ou cardiaque ;
- Réduire, voire de reporter, les activités physiques et sportives intenses¹ (dont les compétitions)

Recommandations comportementales

Afin de ne pas aggraver la situation, nous recommandons à tous de :

- Ne pas brûler vos déchets verts, ne pas allumer de barbecues et de ne pas pratiquer l'abattis ;
- Privilégier le covoiturage, les transports en commun ainsi que les modes de déplacements doux (marche, vélo, ...);
- Éviter les travaux et nettoyages émetteurs de poussières (rénovation, bâtiments, ...).

¹ Activité physique sportive et intense : activité qui oblige à respirer par la bouche